

Forfait Mobilité Durable

décliné aux salariés SNCF

L'UNSA-Ferroviaire intervient au niveau du Président de la SNCF

Paris, la Fédération

Le 20 novembre 2019



Depuis 2015, **l'UNSA-Ferroviaire** porte annuellement les sujets "Indemnité Kilométrique Vélo (IKV)" et "Plans de Mobilité Entreprise (PME)" auprès de la Direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) SNCF, en faveur des salariés au Statut et Contractuels.

Pour l'ensemble de ses travaux et sa pugnacité, **l'UNSA-Ferroviaire** s'est vu décerner un prix "Talents du vélo" au Sénat et Barbara POMPILI, Présidente de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire de l'Assemblée Nationale, nous a officiellement témoigné de son soutien.

De nombreux salariés SNCF utilisent le vélo pour leurs déplacements Domicile - Travail

Alors que de plus en plus de salariés SNCF utilisent quotidiennement le vélo en trajet Domicile-Travail, force est de constater que jusqu'à ce jour, la Direction SNCF s'est montrée très frileuse sur les sujets PME et IKV !

En relais, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), votée le 19 novembre 2019, modifie sensiblement la démarche par la création d'un forfait.

Ce Forfait Mobilité Durable permet dorénavant aux employeurs, à compter du 1^{er} janvier 2020, de prendre en charge les frais de déplacement de leurs salariés dans leurs trajets Domicile-Travail effectués à vélo, à hauteur de 400 euros et jusque 200 euros pour l'État employeur.

Si la loi ne rend toujours pas obligatoire cette mesure pour les entreprises, elle inscrit en revanche la question des déplacements des salariés dans les négociations obligatoires (NAO) à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés. Conformément à ses contributions lors des Assises de la Mobilité, **l'UNSA-Ferroviaire** ne peut qu'encourager cette démarche, qui aurait déjà dû être appliquée à « l'IKV version 1 ».

À cet effet, **l'UNSA-Ferroviaire** relance le plus haut niveau du Groupe Public Ferroviaire SNCF pour une issue favorable et la négociation d'un accord collectif d'entreprise, en faveur de la mobilité douce et décarbonée.

Loi votée

LOI MOBILITÉS



Trajets Domicile - Travail à la SNCF L'UNSA plaide en faveur du Forfait Mobilité Durable décliné aux salariés

